



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation notamment l'article D714-46 ;
- Vu les statuts de l'Université d'Artois ;
- Vu les statuts du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) ;
- Vu le procès-verbal du 29 novembre 2024 proclamant l'élection de Madame Anne DAGUET-GAGEY à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu le courrier de Monsieur Luc JOSPIN en date du 28 mars 2025, portant démission de ses fonctions de directeur du SUAPS.

ARRETE

Article premier :

Monsieur Nicolas BLONDEL, Maître de Conférences à la Faculté des Sports et de l'Education Physique (STAPS), est nommé administrateur provisoire du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).

Article 2 :

Cet arrêté prend effet à compter du 5 janvier 2026 et prendra fin à l'élection de la directrice ou du directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).

Article 3 :

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 05 janvier 2026

La Présidente,

Anne DAGUET-GAGEY

Publication sur le site web le : 06 janvier 2026

Publication sur l'intranet le : 06 janvier 2026

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 06 janvier 2026

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00

www.univ-artois.fr